



EAST *BELGIAN* RALLY

25 & 26 SEPTEMBER 2026

26/09/2026

**RÈGLEMENT
PARTICULIER**

Division 1

Sommaire

1.	Introduction	4
1.1.	Préambule	4
1.2.	Revêtement	4
1.3.	Distances générales des ES et longueur totale de l'itinéraire	4
2.	Organisation	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte	4
2.2.	Approbations	4
2.3.	Nom de l'Organisateur et coordonnées	5
2.4.	Commissaires Sportifs de l'épreuve	5
2.5.	Délégués ASN	5
2.6.	Officiels de l'épreuve	5
2.7.	Localisation du HQ et coordonnées	6
3.	Programme chronologique et lieux	6
4.	Engagements	7
4.1.	Date de clôture des engagements	7
4.2.	Procédure d'engagement	7
4.3.	Nombre de concurrents admis et classes	7
4.4.	Droits d'engagement	10
4.5.	Modalités de paiement	10
4.6.	Remboursements	11
5.	Assurance	11
5.1.	Responsabilité civile « Automobile »	11
5.2.	Responsabilité civile « Organisateur »	12
5.3.	Comportement en cas d'accident (règles nationales de circulation)	12
5.4.	Remorquage du véhicule	12
5.5.	Renonciation à recours	12
6.	Publicité et Identification	12
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur	13
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur	13
6.3.	Identification	13
7.	Pneus	13
7.1.	Règlement relatif à l'utilisation des pneus pendant le rallye	13
7.2.	Pneus à utiliser pendant les reconnaissances	13
7.3.	Nombre de pneus	13
8.	Carburant	14
8.1.	Types de carburant	14
8.2.	Procédure de commande	14
8.3.	Procédure de distribution	14
9.	Reconnaisances des épreuves spéciales	14
9.1.	Procédure d'enregistrement	14
9.2.	Règles particulières	15
10.	Vérifications administratives	15
10.1.	Documents à présenter :	15
10.2.	Horaire	15
11.	Vérifications techniques, plombage et marquage (sur convocation)	15
11.1.	Vérifications techniques, lieu et horaire	15
11.2.	Équipement de sécurité du pilote et du copilote	16
11.3.	Niveau sonore	16

11.4.	Exigences nationales particulières	16
11.5.	Installation du Safety Tracking System (STS).....	16
12.	Autres procédures et prescriptions	16
12.1.	Procédure et ordre de départ	16
12.2.	Procédure d'arrivée	16
12.3.	Pointage en avance autorisé	17
12.4.	Voitures ouvrees	17
12.5.	Procédures et activités particulières.....	17
12.6.	Heure officielle pendant le rallye	19
13.	Identification des officiels.....	19
14.	Prix.....	19
14.1.	Coupes	19
14.2.	Prix en espèces et pneumatiques gratuits	20
15.	Vérifications finales / Réclamations / Appels.....	20
15.1.	Vérifications finales.....	20
15.2.	Réclamations	20
15.3.	Caution d'appel.....	20
Annexe 1 – Timing		21
Annexe 2 – Relations Concurrents.....		22
Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire		23
Annexe 4 – Parc d'assistance.....		24

1. Introduction

Nom de l'épreuve : EAST BELGIAN RALLY

Date de l'épreuve : 26/09/2026

1.1. Préambule

Ce rallye se déroulera conformément au Code Sportif International FIA 2026 (CSI) et à ses annexes, au Règlement Sportif National 2026 du RACB, au Championnat de Belgique des Rallyes 2026, au code de la route en vigueur ainsi qu'au présent Règlement Particulier 2026.

Les modifications, compléments et/ou changements au présent Règlement Particulier seront uniquement communiqués au moyen de bulletins numérotés et datés, publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs, et uniquement sur le Tableau d'Affichage Officiel Numérique (Sportity CODE EBRBRC26).

Le Règlement Sportif RACB Sport – Championnat de Belgique des Rallyes 2026 est disponible sur <https://www.racb.com>. <https://www.racb.com>.

Les différents documents sont rédigés en néerlandais et en français.

En cas de contestation entre les différentes versions linguistiques, le texte français fera foi pour le présent Règlement Particulier et le texte français pour le Règlement Sportif RACB (art. 1.2 BRC 2026).

1.2. Revêtement

Étape 1 : Asphalte 90% Terre : 10% (14km)

1.3. Distances générales des ES et longueur totale de l'itinéraire

Nombre de sections	3
Nombre d'épreuves spéciales	12
Longueur jusqu'à la fin de l'itinéraire	412.04 km
Longueur jusqu'à la fin des épreuves spéciales	140.76 km

2. Organisation

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 (Divisie 1)
Junior Belgian Championship 2026
Historic & Young timer Belgian Championship 2026
RACB 2WD Trophy 2026
Belgian Rally Master Cup 2026
Belgian Lady Rally Cup 2026
Mats Performance M-cup 2026
HISTO cup 2026
Stellantis Motorsport Rally Cup 2026
Porsche Rally Trophy Benelux 2026

2.2. Approbations

ASN Visa No

approuvé le :

2.3. Nom de l'Organisateur et coordonnées

Organisateur: Tieltse Automobielclub vzw
Représentant : Baertsoen Boudewijn, Secrétaire
Rue-n°: Oude Stationstraat 95
Code postal-localité: 8700 TIELT
N° GSM: +32 (0) 498868906
Adresse e-mail: boudewijn.baertsoen@telenet.be
Website : eastbelgianrally.be

Comité d'organisation

Président TAC	Jan Geeroms	Président AMC	Herbert Simon
Secrétaire TAC	Boudewijn Baertsoen	Secrétaire AMC	Frédéric André
Trésorier TAC	Chris Spiessens	Membres AMC	Nicola Pfeiffer
Membres TAC :	Geert Dedeurwaerder		Jürgen Schlabertz
	Joost Roelens		Jérôme Kirsch
	Thierry Lescrauwaet		Ralph Krings
	Chris Dhondt		

2.4. Commissaires Sportifs de l'épreuve

	Nom
Président	KOHL Colin
Membres	
Membres	PEETERS Ludo

2.5. Délégués ASN

	Nom
RACB Rally Safety Manager	PENASSE Alain
RACB Technische Afgevaardigde	BOEVER Lucas
RACB Tijdsopname Afgevaardigde	FORREST Filiep
RACB Licenties Afgevaardigde	BAL Cécile
RACB Rally Manager	DUPAN Anton
RACB Homologatie Afgevaardigde	PETIT Henri

2.6. Officiels de l'épreuve

	Nom	N° licence
Koersdirecteur	BAERTSOEN Boudewijn	2288
Adj. Directeur de Course	LESCRAUWAET Thierry	2023
Veiligheidschef / Adj. Directeur de Course	DHONDT Chris	1970
Responsable Sécurité adjoint	ANDRE Frederic	EBR-001
Responsable Sécurité adjoint	REYNAERT Geert	2516
Hoofd Technische Controle	LEMMELIJN Kristof	2946
Secrétaire de l'épreuve	HEYMANS Stéphane	
Hoofdgenesheer	TBA	
Verantwoordelijke Rekenbureau	ROELENS Joost	
Verantw. Relaties Deelnemers	MAESEN Marc	2770
Verantw. Relaties Deelnemers	SEYNAEVE Christoph	2448
Verantw. Relaties Deelnemers	DELHEZ Iwan	2929
PR & Media Relaties	ROELENS Paul	

Principaux officiels

Veiligheidswagen « 000 »	RONDELEZ Didier	3399
	ROSIERS Dominique	3398
Veiligheidswagen « 00 »	DECLERCQ Kurt	3494
	REYNAERT Geert	2516
Responsable ES Shakedown	DHONDT Chris	1970
Responsable ES BULLINGEN	CALLEWAERT Kurt	3901
Responsable ES BUTGENBACH	MODAVE Louis	2762
Responsable ES ST VITH	SWYNGHEDAUW Marc	2771
Responsable ES BURG REULAND	DELAUNOIS Alain	2666

2.7. Localisation du HQ et coordonnées

Nom: Kultur-, Konferenz- & Messezentrum "Triangel"
 Straat: Vennbahnstraße 2
 Postcode/Stad: B-4780, St. Vith
 Tel: +32 (0)80221666
 E-mail: boudewijn.baertsoen@telenet.be

HQ Rallye opérationnel : Vendredi 25/09/2026 de 08h30 à 19h00

Samedi 26/09/2026 de 07h00 à 24h00

Service park:

Zone 1a: Rodter Strasse (Parking Football) à partir de donderdag 24/09/2026 om 20.00 u

Zone 1b: Rodter Strasse (Parking Emotion) à partir de vrijdag 25/09/2026 om 08.00 u

Zone 2a: Eifel Ardennen Strasse à partir de vrijdag 25/09/2026 om 09.00 u

Zone 2b: P-'Triangel' (réservations) à partir de donderdag 24/09/2026 om 13.00 u

Zone 3: Friedenstrasse, Parking 'Maurerschule' à partir de vrijdag 25/09/2026 om 08.00 u

Tableau d’Affichage Officiel Numérique (TAON):

www.eastbelgianrally.be et application SPORTITY

Code application Sportity : EBRBRC26

3. Programme chronologique et lieux

Activiteit	Lieu	Datum	Uur
Publication de het bijzonder reglement	Website	11 / 08 / 2026	12.00 u
Ouverture des engagements	Website	11 / 08 / 2026	12.00 u
Date de Clôture des engagements	Website	19 / 09 / 2026	12.00 u
Publication de de liste des engagés	Website (TAON)	22 / 09 / 2026	22.00 u
Publication de de numéros attribués	Website (TAON)	22 / 09 / 2026	22.00 u
Date limite des demandes de réservation du parc d'assistance	Par e-mail	22 / 09 / 2026	22.00 u
Publication des horaires des vérifications techniques	Website (TAON)	23 / 09 / 2026	10.00 u
Ouverture service-park Zone 2b	Parking Triangel (reservatie vereist)	24 / 09 / 2026	13.00 u
Administratieve en vérifications techniques - Shakedown	DEIDINGEN	24 / 09 / 2026	15.30 u
Début 'Shakedown' pour concurrents invités		24 / 09 / 2026	17.00 u
Date limite de participation 'shakedown'		24 / 09 / 2026	18.30 u
Débutsuur 'Shakedown' – concurrents inscrits		24 / 09 / 2026	18.30 u
Ouverture service-park Zone 1a	Rodter Strasse (Parking Football)	24 / 09 / 2026	20.00 u
Fin 'Shakedown'		24 / 09 / 2026	22.00 u
Ouverture service-park Zone 1b	Rodter Strasse (Parking Emotion)	25 / 09 / 2026	08.00 u
Ouverture service-park Zone 3	Friedenstrasse	25 / 09 / 2026	08.00 u

Début vérifications administratives	Triangel	25 / 09 / 2026	08.30 u
Distribution du road book et des cartes du parcours	Triangel	25 / 09 / 2026	08.30 u
Début reconnaissances	Horaire	25 / 09 / 2026	09.00 u
Ouverture service-park Zone 2a	Eifel Ardennen Strasse	25 / 09 / 2026	09.00 u
Vérifications techniques - Plombage & marquage Installation du système de suivi (gps)	Autobus Blaise, Rue John Cockerill, 17, 4780 St. Vith	25 / 09 / 2026	09.00 u
Fin de distribution du road book et de la carte	Triangel	25 / 09 / 2026	12.00 u
Conférence de presse KROON-OIL BRC (sur invitation)	Triangel	25 / 09 / 2026	17.30 u
Ouverture centre médias en verdeling accréditations médias	Triangel	25 / 09 / 2026	18.00 u
Fin vérifications techniques	Autobus Blaise	25 / 09 / 2026	18.30 u
Fin des reconnaissances	Horaire	25 / 09 / 2026	19.30 u
Publication de la liste « concurrents admis au départ »	DNB	25 / 09 / 2026	21.30 u
Publication de la liste "Ordre de départ"	DNB	25 / 09 / 2026	22.00 u
Départ du rallye- BRC	Podium	26 / 09 / 2026	08.20 u
Arrivée de la première voiture BRC	Podium	26 / 09 / 2026	21.01 u
Remise des prix	Podium	26 / 09 / 2026	21.01 u
Restitution des systèmes de suivi (gps)	Podium	26 / 09 / 2026	21.01 u
Vérifications techniques finales (via convocation)	Garage Breuer , Hardtstrasse 22, 4780 St. Vith	26 / 09 / 2026	21.15u
Publication Classement provisoire BRC	DNB	26 / 09 / 2026	22.00 u
Publication Classement final BRC * après officialisation par le Collège des Commissaires Sportifs	DNB	26 / 09 / 2026	22.30 u

4. Engagements

4.1. Date de clôture des engagements

Voir le programme chronologique (RP Art. 3) et l'Art. 23 RS BRC.

4.2. Procédure d'engagement

Les engagements doivent être introduits conformément à l'Art. 22 RS BRC.

Toute personne souhaitant participer à l'« EAST BELGIAN RALLY 2026 » est OBLIGÉE de compléter son formulaire d'engagement sur le site internet de l'organisateur.

Cet engagement électronique ne sera accepté que si :

- il a été introduit avant le 19/09/2026 à 12h00,
- le paiement intégral a été effectué

En cas d'engagement frauduleux, une sanction pouvant aller d'une amende de 200 € jusqu'au « refus de départ » sera appliquée.

4.3. Nombre de concurrents admis et classes

4.3.1 Nombre de concurrents

Le nombre de concurrents est limité à : 120.

4.3.2 Classes éligibles KROON OIL - BRC 2026

CLASSES		GROUPES
RC1	WRC1.6T*	World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsqu'elle est équipée d'une bride conforme à l'Art. 255A-334 à l'exception des points suivants: a) Le diamètre intérieur maximum de la bride est de 33,7 mm, b) Le diamètre extérieur de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 39,7 mm et maintenu sur une distance de 5 mm de chaque côté.
		World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.
		World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.
		World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Art.255A de Annexe J 2010.
	A8*	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
	E12 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026
RC2	RALLY2	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2026.
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art.260 E de l'Annexe J 2026.
	NR4 (de plus de 2000cc)	Voitures du Groupe N >2000cc conformes à l'Art 254 de l'Annexe J 2019.
	R4 (VR4)	Voitures du Groupe R4 conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018
	S2000-RALLY: atmosphérique 2.0	Voitures Super 2000 (Art. 254A de l'Annexe J 2013)
	RRC *	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
RGT	RGT FIA	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2026.
	GTN	Voitures avec homologation ASN RACB GTN21 & RACB GTN22, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2026
	RallyGT	Voitures avec homologation ASN RACB GTN23 & RACB GTP24, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2026
RC3	Rally3 (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2026.
RC4	Rally4 (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2026. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe A KIT1,6 (-1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc. et conforme à l' Art. 255 de l'Annexe J 2019
	Groupe N (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019. (N3)
	R3 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	R3 (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.

RC5	Rally5 (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2026.		
	Rally5-Kit (atmo jusqu'à 2000cc et turbo jusqu'à 1620 cc)	Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2026		
	Rally5 (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l 'Annexe J 2018.		
	Groupe N (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019.		
RC6	Rally6 (turbo tot 1620 cc / atmo jusqu'à 2000cc)	Voitures du Groupe Rally6 homologuées à partir du 01/01/2026 et conformes au règlement technique FFSA Groupe F-RC6 2026		
NAT1	M16 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.		
NAT2	M15 entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.		
	M14 entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.		
	E11 entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.		
NAT3	M13 jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.		
	E10 entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.		
	E9 jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.		
CLASSE GROUPE ANNEES				
HRC1	J1C	1982-1987 (2WD)	FIA J1	>2000cm³
	3C	1976-1981	FIA PTH 1976-1981	>2000cm³
	2C	1970-1975	FIA PTH 1970-1975	>2000 cm³
	P2	1970-1987	RACB PTN Historic	>2000 cm³
HRC2	J1A+J1B	1982-1987 (2WD)	FIA J1	<2000cm³
	3A+3B	1976-1981	FIA PTH 1976-1981	<2000cm³
	2A+2B	1970-1975	FIA PTH 1970-1975	<2000 cm³
	P1	1970-1987	RACB PTN Historic	<2000 cm³
HRC3	1A+1B+1C	1958-1969	FIA PTH 1957-1969	
YRC1	J1D+J2D+K	1982-2000 (4WD)	FIA J1 & J2 & K	
	KRC	1997-2000 (4WD)	FIA KRC (WRC)	
YRC2	KC	1995-2000 (2WD)	FIA KC (Kit-Car)	>1600cm³
	J2C+K	1988-2000 (2WD)	FIA J2 & K	>2000cm³
	P4	1988-2000 (2WD)	RACB PTN Historic	>2000cm³
YRC3	KC	1995-2000 (2WD)	FIA KC (Kit Car)	<1600cm³
	J2A+J2B+K	1988-2000 (2WD)	FIA J2 & K	<2000cm³
	P3	1988-2000 (2WD)	RACB PTN Historic	<2000cm³

4.4. Droits d'engagement

4.4.1 DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant total du droit d'engagement doit être acquitté conformément à l'Art. 4.5 :

CLASSE	Paielement avant le 13/09/2026	Betaling à partir de 14/09/2026	Sans publicité de l'organisation
RC1 - RC2 – RGT	€990	€1090	€1980
Andere klassen	€840	€940	€1680
2WD Trophy, Junior BRC en Cups	€680	€780	€1360
Shakedown RC2 – RGT – RC1	€150	€150	
Shakedown	€100	€100	

4.4.2 Packs d'engagement

Service:	AVEC ACCORD de l'organisateur
Laissez-passer	Nombre
« SERVICE »	1
Badge Refueling Area	1
Plaque de reconnaissance	1
Road Book	1
Plan général des ES	1
Numéros de compétition et publicité obligatoire (set)	1

L'équipage (pilote et copilote) doit se présenter aux vérifications administratives avant le départ, après s'être entièrement acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, etc.) envers l'organisation. Le formulaire d'engagement devra encore être signé sur place.

Les concurrents/équipes souhaitant s'installer dans la zone d'assistance 2a-2b doivent introduire leur demande par e-mail à boudewijn.baertsoen@telenet.be. L'organisation se réserve le droit de déterminer et d'attribuer les emplacements. L'emplacement d'assistance est gratuit pour autant que la superficie demandée soit raisonnable en fonction du nombre de concurrents engagés. Si des tentes VIP/catering supplémentaires sont installées, un prix sera demandé en fonction de la superficie. boudewijn.baertsoen@telenet.be
Pour les concurrents et équipes souhaitant s'installer aux autres emplacements, une demande est « recommandée ».

4.5. Modalités de paiement

Seuls les paiements par virement bancaire au nom de Tieltse Automobielclub vzw sont valables. (les paiements en espèces ne sont pas acceptés).

- **Coordonnées bancaires :**

Nom : Tieltse Automobielclub vzw
Bank : ING
IBAN : BE66 3850 0827 2143
SWIFT / BIC : BBRUBEBB

- **Communication :** «EAST BELGIAN RALLY 2026 + NOM PILOTE»

Pour les paiements depuis l'étranger :

- Les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être utilisés.
- Les éventuels frais bancaires sont à charge du concurrent.

Pour toute question complémentaire concernant les paiements et quittances, veuillez vous adresser à :

Nom : Chris Spiessens

Tel. : +32 (0)475 43 88 08

Email : chris.christine@skynet.be

4.6. Remboursements

Le droit d'engagement sera intégralement remboursé si l'engagement n'est pas retenu.

Remboursement en cas de « forfait » :

Une déclaration écrite de « forfait » de l'équipage doit être envoyée par e-mail à l'organisateur (boudewijn.baertsoen@telenet.be).

Cette déclaration doit contenir les éléments suivants :

- Le motif du forfait
- Toutes les données nécessaires au remboursement.

Un accusé de réception sera envoyé à l'un des membres de l'équipage à titre de confirmation.

Si le forfait est introduit avant le 19/09/2026 à 12h00, le droit d'engagement total sera intégralement remboursé dans un délai maximal de 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration de forfait de l'équipage est introduite après le 19/09/2026 à 12h00, l'organisateur remboursera 50 % du droit d'engagement dans un délai maximal de 90 jours après la fin de l'épreuve.

En cas de forfait après participation au shakedown, aucun remboursement ne sera effectué.

Remboursement du droit d'engagement en cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure :

L'organisateur remboursera 90 % du droit d'engagement et retiendra 10 % au titre de frais administratifs.

5. Assurance

Contrat n° 730.261.439 AXA Belgium. Applicable au rallye.

Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile Automobile, conformément à l'Art. 21 du Règlement Sportif BRC 2026, chapitre 2/2 du Code Sportif National et à la loi du 21 novembre 1989 – Art. 8. Cette assurance couvre les dommages causés à des tiers par les concurrents et équipes nommément désignés sur la liste officielle des engagés, uniquement pendant les essais libres et la participation dans le cadre de l'horaire officiel sur le parcours du rallye, depuis le début du premier élément de compétition jusqu'à la fin du rallye ou au moment de l'abandon définitif ou de l'exclusion.

5.1. Responsabilité civile « Automobile »

Garanties :

- dommages corporels : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (geïndexeerd)

Tous les véhicules participant au rallye doivent être couverts par une assurance valable sur la voie publique. Une preuve d'assurance valable (International Motor Insurance Card / Carte Internationale d'Assurance Automobile) ou toute autre attestation démontrant que la police d'assurance concernée satisfait aux exigences de la législation applicable en Belgique et en France et attestant que le véhicule est valablement assuré doit être présentée lors des vérifications administratives.

Les secteurs de liaison ne sont pas couverts par les contrats d'assurance RC de l'organisateur.

Les véhicules d'« assistance » et de reconnaissance, même s'ils portent les plaques spéciales de rallye délivrées par l'organisateur, ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

5.2. Responsabilité civile « Organisateur »

Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile « organisateur » couvrant les dommages causés aux tiers par un accident survenu pendant la préparation, le déroulement et la clôture matérielle de la manifestation et imputable à une faute d'organisation.

Limites de couverture

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise : 125 € per materieel sinistre
- Protection juridique 15.000 € par sinistre

Assurés :

Organisateur, RACB, officiels, Commission Sportive Nationale, membres de la Croix-Rouge ou organisations similaires, membres de la Protection Civile, concurrents, commissaires, conducteurs des véhicules d'intervention, et plus généralement toute personne participant à l'organisation du rallye..

5.3. Comportement en cas d'accident (règles nationales de circulation)

En cas d'accident **avec uniquement des dégâts matériels**, les pilotes doivent faire une déclaration verbale au prochain contrôle horaire, et remettre un rapport écrit détaillé au directeur de course (relations concurrents) **avant la fin de l'étape**. L'absence de déclaration sera sanctionnée par une amende de **500 €**.

En cas d'accident **avec dommages corporels**, les pilotes doivent immédiatement prévenir les services de police compétents et le contrôle du rallye au QG Rally via le numéro de téléphone indiqué au verso des cartes de temps (Art. 53.3.8).

En cas d'accident impliquant un spectateur ou toute autre personne blessée, les (co)pilotes doivent rester sur place et arrêter la première voiture suivante afin que l'incident soit signalé à la radioposte la plus proche, mentionnée dans le roadbook et signalée le long du parcours (Art. 53.4).

La législation du pays où se déroule l'épreuve est applicable en cas d'un accident/

En droit belge, le **délit de fuite** constitue une infraction pénale.

Les concurrents retenus pour de telles procédures se verront attribuer un temps approprié conformément à l'Art. 52 du RS BRC 2026.

5.4. Remorquage du véhicule

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut décider de transporter un véhicule n'ayant pas parcouru entièrement l'épreuve spéciale afin de ne plus entraver le déroulement de celle-ci.

5.5. Renonciation à recours

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences des infractions commises par les pilotes ou concurrents aux lois, règlements et décrets applicables dans les territoires traversés. Les conséquences en seront supportées par les contrevenants eux-mêmes.

L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de catastrophes naturelles, manifestations, émeutes, attaques, sabotage, terrorisme, etc., dont les concurrents, pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être supportées par eux-mêmes.

6. Publicité et Identification

Voir Articles 27-28-29 du RS BRC 2026

Voir Annexe 3 du présent Règlement Particulier « Autocollants et emplacement de la publicité supplémentaire ».

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

- Plaque de rallye : voir addendum
- Dimensions des numéros de course : **67 x 17 cm** – voir addendum
- Autocollant sous le numéro de course : **67 x 17 cm** – publicité BRC 2026
- Bandeau pare-brise avant (haut) : **12,5 cm** – publicité BRC 2026
- Bandeau lunette arrière (pleine largeur) : **8 cm** – publicité BRC 2026

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67 x 17 cm), qui devront être apposés aux emplacements indiqués sur le véhicule avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement à l'avant de chaque portière avant, le numéro vers l'avant. Le bord supérieur du panneau doit se situer entre 7 cm et 10 cm sous le bord inférieur de la vitre. Le panneau ne peut pas être découpé.

6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- voir addendum

6.3. Identification

Les numéros de compétition et plaques de rallye conformes aux Art. 27 et 29 du RS RACB seront délivrés par l'Organisateur.

Les numéros et plaques doivent être apposés sur la voiture de rallye avant sa présentation aux vérifications techniques et rester visibles pendant toute la durée du rallye.

Les infractions à la réglementation relative aux plaques de rallye et numéros d'identification seront sanctionnées comme suit :

- une plaque de rallye ou un numéro de compétition manquant : amende de 100 €
- plaques de rallye ou numéros de compétition manquant simultanément : disqualification
- plaque de rallye invisible ou plaque d'immatriculation partiellement masquée : amende de 100 €
- absence de la publicité facultative de l'Organisateur : paiement du montant du droit d'engagement sans publicité

Véhicules d'assistance des équipes

Les laissez-passer « Service » (autocollants) et autres laissez-passer (autocollants d'identification) doivent être apposés dans le coin supérieur droit du pare-brise (côté passager, à l'intérieur).

7. Pneus

7.1. Règlement relatif à l'utilisation des pneus pendant le rallye

Voir l' Art. 13 RS BRC.

Les voitures des classes RC2-RC3-RC4-RC5 doivent obligatoirement utiliser des pneus MICHELIN provenant du distributeur désigné par RACB Sport.

7.2. Pneus à utiliser pendant les reconnaissances

Seuls les pneus commerciaux homologués pour un usage routier (asphalte) sont autorisés.

7.3. Nombre de pneus

Le nombre maximal de pneus autorisés pour ce rallye (conformément à l'Art. 13.1.5 du RS BRC) :

- pour les voitures des classes RC1, RC2, RGT, RC3 : 10 pneus
- pour les véhicules homologués RC4 ou RC5 : 8 pneus

L'Article 19.4 du règlement RS BRC 2026 - fiche de contrôle des pneumatiques « tyre-card » - sera applicable à toutes les voitures concernées. Les cartes pneus (tyre-card) seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site internet de la FIA.

8. Carburant

8.1. Types de carburant

Tous les concurrents doivent utiliser un carburant conforme à l'Art. 62.1 du RS BRC, tel qu'approuvé par les fournisseurs du Belgian Rally Championship 2026.

Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB Sport sont disponibles à l'Annexe 6 RS BRC.

8.2. Procédure de commande

Les concurrents doivent transmettre leur commande au plus tard à la clôture des engagements auprès des fournisseurs via le site internet indiqué ci-dessous :

<https://www.cbeventsracing.com>

8.3. Procédure de distribution

Zone de ravitaillement :

Tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).

Les carburants autorisés par RACB Sport seront disponibles dans une zone de ravitaillement séparée.

Un carburant disponible dans le commerce sera introduit directement dans le réservoir de carburant de la voiture de compétition à la station-service indiquée dans le road book.

Station-service – Q8

Adres : Steinerberg 3 4780 St. Vith

Paiement uniquement par carte bancaire ou de crédit

Refueling Zone « CB EVENTSRACING »

Adres : Steinerberg 3 4780 St. Vith

L'accès à la zone de ravitaillement est uniquement autorisé à un membre de l'équipe d'assistance muni d'un badge « Refuel zone ».

Heures d'ouverture des zones de ravitaillement : samedi 26/09/2026 de 07h45 à 21h00

9. Reconnaissances des épreuves spéciales

De reconnaissances zijn in conform aan art.35 RS BRC.

Programma van de reconnaissances:

Vendredi 25/09/2026 de 09h00 à 19h30

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement aux reconnaissances est obligatoire et s'effectue lors de la distribution du Road Book.

Lieu : Kultur-, Konferenz- & Messezentrum "Triangel"

Adres : Vennbahnstraße 2 , St Vith

Datum : 25/09/2026 à partir de 08u30

Formulaire d'enregistrement aux reconnaissances

Le formulaire d'enregistrement aux reconnaissances sera disponible sur le DNB. Ce formulaire dûment complété doit être transmis au plus tard le 25/09/2026 par e-mail ou lors de la distribution du Road Book.

Lorsqu'un concurrent remplace sa voiture de reconnaissance pour quelque raison que ce soit, il doit en informer le Directeur de Course et communiquer les données du véhicule de remplacement. L'autocollant de reconnaissance doit être apposé sur le véhicule de remplacement.

Un signe d'identification, remis lors de l'enregistrement, doit être apposé sur le véhicule utilisé pendant les reconnaissances. Il doit être placé en haut à droite du pare-brise. L'Organisateur effectuera des contrôles.

Ce signe d'identification doit être retiré de tous les véhicules dès la fin des reconnaissances.

9.2. Règles particulières

Lors des reconnaissances, toutes les **règles nationales de circulation** doivent être respectées, y compris mais sans s'y limiter les limitations de vitesse.

Les concurrents sont informés que les épreuves spéciales **ne sont pas fermées à la circulation publique** pendant les reconnaissances.

L'organisateur peut imposer une vitesse maximale inférieure dans certaines zones, signalées dans le roadbook et le long du parcours.

Toute **vitesse excessive** lors des reconnaissances entraînera une **pénalité en temps**, infligée par le directeur de course conformément à l'Art. **34.2** du RS BRC

Passages

Chaque équipage est autorisé à effectuer **maximum 3 passages** par épreuve spéciale, conformément au programme de reconnaissances repris à l'**Annexe 2**. Toutes les reconnaissances doivent être effectuées **dans le même sens que la course**, à vitesse modérée et dans le strict respect du code de la route.

Les épreuves spéciales disputées deux fois sont considérées comme **une seule épreuve** lors des reconnaissances.

Les équipages ne peuvent entrer et sortir des épreuves spéciales que via les contrôles **départ et arrivée**.

Des contrôles aléatoires peuvent également être effectués sur le parcours.

10. Vérifications administratives

Des vérifications administratives simplifiées seront organisées. Veuillez préparer les documents demandés avant de vous présenter.

10.1. Documents à présenter :

- licence de concurrent
- licence de compétition pilote en copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire valable du pilote et du copilote (les pilotes et copilotes hors UE doivent présenter un permis de conduire valable dans l'UE)
- autorisation ASN pour tous les concurrents étrangers (si nécessaire)
- formulaire d'engagement dûment complété
- Formulaire de registration reconnaissances (Art 9.1)

10.2. Horaire

Date & heure : 25/09/2026 de 08h30 à 12h00

Lieu : Konferenz- & Messezentrum "Triangel", Vennbahnstraße 2, 4780, St. Vith

11. Vérifications techniques, plombage et marquage (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées aux vérifications techniques par un représentant de l'équipe (voir programme RP Art. 3). L'horaire du contrôle supplémentaire des « pop-offs » sera publié sur le DNB de l'organisation.

11.1. Vérifications techniques, lieu et horaire

Date & heure : 25/09/2026 de 09h00 à 18h30

Lieu : Autobus Blaise, Rue John Cockerill, 17 (Industrie Zone II), 4780 St. Vith

L'horaire sera publié sur l'TAON via Sportity.

Lors des vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur véhicule avec les phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

Documents obligatoires

- fiches d'homologation complètes et certifiées de la voiture
- SOS / OK carte (DIN A3-format)
- preuve d'assurance valide

11.2. Équipement de sécurité du pilote et du copilote

Les pilotes disposant de l'application **IDD Sport** entièrement complétée et validée (statut **vert ou blue**) sont dispensés de la présentation de leur équipement de sécurité (voir également www.iddsport.com). Les pilotes ne disposant pas de l'IDD Sport ou dont l'équipement n'est pas validé (statut **rouge**) doivent présenter **l'intégralité** de leur équipement, y compris combinaisons, casque et dispositifs FHR (Front Head Restraint, p.ex. HANS). Cet équipement sera contrôlé conformément à l'**Annexe L, Chapitre III**.

11.3. Niveau sonore

Celui-ci doit être conforme à l'Art. 18.3 du règlement BRC 2026.

11.4. Exigences nationales particulières

- Les véhicules immatriculés en Belgique doivent disposer d'un certificat de **Contrôle Technique** valide
- Chaque véhicule doit être équipé : d'un triangle de signalisation réfléchissant rouge, de gilets de sécurité, d'une trousse de premiers secours, conformément à la réglementation routière européenne
- Deux coupe-ceintures doivent se trouver à bord du véhicule, facilement accessibles pour le pilote et le copilote lorsque les harnais sont bouclés.

11.5. Installation du Safety Tracking System (STS)

11.5.1 Retrait

Tous les véhicules doivent être équipés d'un **Safety Tracking System GeoDynamics** fourni par l'organisateur. Les appareils STS seront distribués lors du contrôle administratif.

La procédure d'utilisation sera expliquée sur le **ODNB (Sportity)**.

Tout dysfonctionnement doit être signalé **immédiatement** à l'organisation (par l'intermédiaire des relations concurrents).

11.5.1 Restitution

L'organisateur démontrera l'appareil STS complet au podium TC12C.

En cas d'abandon anticipé, le concurrent devra restituer le système STS soit au QG Rally (Triangel) durant les heures d'ouverture, soit à l'un des responsables des relations concurrents..

12. Autres procédures et prescriptions

12.1. Procédure et ordre de départ

Le départ officiel du rallye aura lieu le 26/09/2026 à 08h20, depuis TC0 Départ, situé à la sortie du parc d'assistance (Podium).

L'ordre de départ et les intervalles pendant toute l'épreuve seront conformes à l'Art. 41.5 RS BRC. L'intervalle est d'une minute pour tous les concurrents.

Les heures de départ seront publiées le 25/09/2026 à 22h00 sur l'TAON/Sportity.

12.2. Procédure d'arrivée

Lors du dernier REGROUP OUT, les équipages constituant un podium quitteront ensemble le regroupement afin de se présenter dans l'ordre au podium d'arrivée (suivre les instructions des officiels sur place).

Na de ceremonie van het finishpodium begeven de wagens zich - volgens het road book naar het Parc Fermé.

Les véhicules sélectionnés seront escortés vers le contrôle final puis dirigés vers le **Parc Fermé final**, soumis au régime de surveillance de l'organisateur..

Remise des prix :

Date & heure : 26/09/2026 à partir de 21u01

Lieu : Podium TRIANGEL

12.3. Pointage en avance autorisé

Les équipages sont autorisés à pointer **en avance**, sans pénalité, aux contrôles horaires suivants.

- TC12D (Parc fermé IN)

12.4. Voitures ouvrees

L'accès aux épreuves spéciales pour les ouvrees est autorisé sous les conditions suivantes :

- l'organisateur se réserve le droit de limiter l'accès ;
- le **document ouvrier** dûment complété doit être envoyé par e-mail **avant le 24/09/2026 à 23h59** à : boudewijn.baertsoen@telenet.be ;
- l'ouvrier doit être titulaire d'une licence **Road ou Rallye** et présenter une pièce d'identité ;
- seules **deux personnes** sont autorisées à bord du véhicule ;
- **un seul ouvrier par équipe** est autorisé ;
- l'ouvrier recevra un laissez-passer délivré par l'organisateur ;
- l'ouvrier ne peut entamer l'épreuve qu'au départ et effectuer **un seul passage** ;
- l'accès à l'ES est limité à **70 minutes** avant le premier concurrent ;
- tout changement de véhicule doit être signalé immédiatement à l'organisation ;
- l'accès à la séance d'essais libres du **jeudi 24/09/2026 est strictement interdit** ;
- l'ouvrier doit respecter le code de la route, y compris sur les ES ;
- le directeur de course peut suspendre l'accès à tout moment ;
- il est interdit de stationner longuement sur l'ES ou à l'arrivée ;
- le concurrent est responsable du comportement de son ouvrier. : **Première infraction : amende de 200 €** imposée par la direction de course.
- Le laissez-passer ouvrier **ne donne pas accès au service park**.
- Tout comportement contraire au bon déroulement de l'épreuve peut être soumis au tribunal sportif RACB, sous la responsabilité du concurrent.
- Tous les véhicules ouvrees doivent être équipés d'un **système de tracking GeoDynamics** fourni par l'organisateur et restitué **avant 21h00 le samedi 26/09/2026**, sous peine de frais supplémentaires.

Pack « ouvrier » – 150 €

- laissez-passer pour le véhicule enregistré
- roadbook
- carte générale

12.5. Procédures et activités particulières

12.5.1 Coordonnées de l'équipage

Les concurrents dont les véhicules sont placés au **Parc Fermé** après le passage de la ligne d'arrivée doivent rester **joignables par téléphone mobile** jusqu'à la publication du classement final.

12.5.2 Classement

Le classement final ne sera plus distribué après le rallye. Il sera publié sur l'IAON/Sportity.

12.5.3 Sécurité des concurrents

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 RS BRC.

12.5.4 Coordonnées de l'équipage

Lors du contrôle administratif, chaque équipage devra fournir un **numéro de téléphone mobile**. Ce téléphone devra se trouver **à bord du véhicule de rallye** pendant toute la durée de l'épreuve rester **allumé et connecté** ; établir une connexion **dans les 30 secondes** après l'arrêt du véhicule sur une épreuve spéciale. Cette règle fait partie intégrante des **procédures de sécurité** du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un **numéro de téléphone d'équipe (assistance)** devra également être communiqué

12.5.5 Autres points

Chauffe des pneus et des freins

Il est **strictement interdit**, sur les liaisons vers une épreuve spéciale, de chauffer les pneus ou les freins.

Il est également interdit d'adopter une conduite dangereuse (zigzag, etc.) sur les routes d'accès au public

Le chauffage des pneus et des freins n'est autorisé **uniquement** dans les **Tyre Warming Zones** prévues (voir roadbook)

Toute infraction sera immédiatement signalée aux commissaires sportifs.

Vitesse

Des **juges de faits** (ISC Art. 11.16) seront désignés afin de contrôler le respect des règles de service et des prescriptions relatives aux Service Parks.

Une attention particulière sera portée au respect des limitations de vitesse : **30 km/h** dans le Service Park et **5 km/h** dans la zone de ravitaillement (Art. 61.2 RS BRC). Toute infraction sera rapportée aux commissaires sportifs. Toute infraction sera signalée aux Commissaires Sportifs.

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé autour du Triangel et les terrains de football à St.Vith.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera tolérée

Les participants/équipes qui souhaitent se positionner dans la zone de service 2a-2b (Eifel Ardennestrasse - Triangel) doivent soumettre leur demande par mail à boudewijn.baertsoen@telenet.be.

L'organisation se réserve le droit de déterminer et de fixer les emplacements.

La place de service est gratuite, tant que la surface demandée est raisonnable par rapport au nombre de participants inscrits. Si des tentes VIP doivent être ajoutées, un prix sera demandé en fonction de la superficie.

Les participants et les équipes qui souhaitent être à d'autres endroits doivent faire une demande "recommandée".

Caméras embarquées

- À la demande de l'Organisateur, un concurrent doit accepter à bord une caméra embarquée ou un autre dispositif d'enregistrement. Celui-ci sera installé par l'Organisateur et contrôlé par les délégués techniques.
- Tout concurrent souhaitant installer une caméra embarquée doit obtenir une **autorisation préalable** de l'organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront être installées **avant le contrôle technique**.

Les images et/ou cartes de données peuvent être échangées dans les zones de service, **avec l'accord du directeur de course**.

Récupération des véhicules au Parc Fermé de fin de rallye.

Après l'autorisation donnée par les commissaires sportifs d'ouvrir le **Parc Fermé de fin de rallye**, les véhicules pourront être retirés à condition que la libération se fasse selon l'horaire prévu.

Tous les véhicules devront avoir quitté les lieux **avant le 27/09/2026 à 01h00** Après la levée du régime de Parc Fermé, **aucune surveillance ne sera assurée**.

12.6. Heure officielle pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée du rallye sera l'heure CET, horloge DCF (tour radio de Francfort).

FR : **07805 1300** – NL : **07805 1200**

13. Identification des officiels

Functie	Couleur & inscription
Relatie concurrents (CRO):	Rouge avec texte
Commissaire Technique	Noir avec texte
Chef de poste	Bleu avec texte
Responsable ES	Rouge avec texte
Commissaires de route	Orange avec texte
Médecin et paramédical:	Blanc avec texte

14. Prix

14.1. Coupes

- Au 1er, 2de en 3de team van het classement général
- Au 1er team par classe BRC, pilote & copilote
- Au 1er, 2de, 3de du classement BRC HISTORIC, pilote & copilote
- Au 1er team par classe BRC HISTORIC, pilote & copilote
- Au 1er team du classement BRC YOUNGTIMERS, pilote & copilote
- Au 1er team du classement « 2WD Trophy », pilote & copilote
- Au 1er team du classement « Junior BRC », pilote & copilote
- Au 1er team du classement « Masters BRC », pilote & copilote
- Au 1er, 2de, 3de du classement Mats Performance M-cup, pilote & copilote
- Au 1er, 2de, 3de du classement Porsche Rally Trophy Benelux, pilote & copilote
- Au 1er, 2de, 3de du classement Stellantis Rally Cup, pilote & copilote
- Au 1er team du classement Histo-cup, pilote & copilote
- 1ste pilote féminine ou 1re copilote féminine au classement final

•

14.2. Prix en espèces et pneumatiques gratuits

Un prix de 500 € est attribué au vainqueur des différentes classes. Deux prix de 500 € seront également tirés au sort parmi les autres équipages ayant terminé. Ces prix sont offerts par le RACB. Des pneumatiques gratuits sont à gagner pour les voitures des classes RC2-RC3-RC4 et RC5. Voir le règlement BRC, Art. 66.3, pour tous les détails.

15. Vérifications finales / Réclamations / Appels

15.1. Vérifications finales

Datum en tijd : 26/09/2026 à partir de 21u10

Lieu : Garage Breuer , Hardtstrasse 22, 4780 St. Vith

Toutes les équipes désignées pour les vérifications finales doivent immédiatement suivre les instructions des commissaires responsables, même si cela les empêche de poursuivre vers un ou plusieurs contrôles horaires (TC).

Les fiches d'homologation FIA originales complètes et les autres documents nécessaires doivent être disponibles pour ces vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents ASN originaux correspondants doivent également être disponibles.

Deux membres techniques de l'équipe désignée doivent également être présents avec l'outillage nécessaire pendant toute la durée de ce contrôle.

15.2. Réclamations

Montant du droit de réclamation : 500 €

Si la réclamation nécessite le démontage ou le remontage d'un élément déterminé, une caution supplémentaire devra être versée. Son montant sera fixé par les Commissaires Sportifs sur proposition du Responsable Technique.

15.3. Caution d'appel

Montant d'un appel national : 2.000 €

Montant d'un appel international : 6.000 €

Toutes les réclamations et/ou appels doivent être introduits conformément aux Articles **13 et 15** du Code, et le cas échéant, aux règlements juridiques et disciplinaires de la FIA.



RAPPEL :

Conformément aux Articles 9.15, 12.4 et 12.6 du « CSI 2026 », tous les concurrents engagés à l'« EAST BELGIAN RALLY 2026 » et les membres d'équipage s'engagent solidairement à respecter le règlement en tous points.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences de la violation par les concurrents des lois, règlements ou mesures du pays ; la responsabilité des actes et de leurs conséquences incombe exclusivement aux personnes qui les ont commis.

Le comité d'organisation décline également toute responsabilité en cas d'émeutes, manifestations, vandalisme, catastrophes naturelles, etc., ou quant aux conséquences de tels événements. Le paiement d'indemnités, amendes ou sanctions sera à leur charge et sous leur responsabilité.

Annexe 1 – Timing

East Belgian Rally 26 september 2026

TC SS	Location	SS dist.		Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car	
0	TC Podium						8:20	Section 1
1	TC Büllingen	-		16,70	16,70	0:25	8:45	
SS 01	SS Büllingen 1	14,90	BRC + VHRS	-	-		8:48	
2	TC Bütgenbach	-		12,70	27,60	0:35	9:23	
SS 02	SS Bütgenbach 1	6,30	BRC + VHRS	-	-		9:26	
RZ 1	REFUEL !! Next REFUEL :			21,00 33,32	27,30 59,04			
3	TC St-Vith	-		31,80	38,10	0:55	10:21	
SS 03	SS St-Vith 1	12,04	BRC + VHRS	-	-		10:24	
3A	TC Waiting zone			13,33	25,37	0:32	10:56	
4	TC Burg-Reuland	-		0,78	0,78	0:03	10:59	
SS 04	SS Burg-Reuland 1	13,68	BRC + VHRS	-	-		11:02	section 2
RZ 2	REFUEL !! Next REFUEL :			6,44 56,48	20,12 77,68			
4A	TC Regroup 1 IN	-		7,70	21,38	0:35	11:37	
4B	TC Regroup 1 OUT	-		-	-	0:30	12:07	
4C	TC Service A IN			1,84	1,84	0:05	12:12	
	SERVICE A	46,92		115,70	162,62	0:30		
4D	TC Podium = Service A OUT	-		1,54	1,54	0:05	12:47	
4E	TC Media OUT			0,20	0,20	0:10	12:57	
5	TC Büllingen	-		16,50	16,50	0:25	13:22	
SS 05	SS Büllingen2	14,90	BRC + VHRS	-	-		13:25	
6	TC Bütgenbach	-		12,70	27,60	0:35	14:00	Section 3
SS 06	SS Bütgenbach 2	6,30	BRC + VHRS	-	-		14:03	
RZ 3	REFUEL !! Next REFUEL :			21,00 33,32	27,30 59,04			
7	TC St-Vith	-		31,80	38,10	0:55	14:58	
SS 07	SS St-Vith 2	12,04	BRC + VHRS	-	-		15:01	
7A	TC Waiting zone			13,33	25,37	0:32	15:33	
8	TC Burg-Reuland	-		0,78	0,78	0:03	15:36	
SS 08	SS Burg-Reuland 2	13,68	BRC + VHRS	-	-		15:39	
RZ 4	REFUEL !! Next REFUEL :			6,44 56,48	20,12 77,68			
8A	TC Regroup 2 IN	-		7,70	21,38	0:35	16:14	
8B	TC Regroup 2 OUT	-		-	-	0:30	16:44	
8C	TC Service B IN			1,84	1,84	0:05	16:49	
	SERVICE B	46,92		117,24	164,16	0:30		
8D	TC Podium = Service B OUT	-		1,54	1,54	0:05	17:24	
8E	TC Media OUT			0,20	0,20	0:10	17:34	
9	TC Büllingen	-		16,50	16,50	0:25	17:59	
SS 09	SS Büllingen3	14,90	BRC + VHRS	-	-		18:02	
10	TC Bütgenbach	-		12,70	27,60	0:35	18:37	
SS 10	SS Bütgenbach 3	6,30	BRC + VHRS	-	-		18:40	
RZ 5	REFUEL !! TC 12D :			21,00 39,84	27,30 65,56			
11	TC St-Vith	-		31,80	38,10	0:55	19:35	
SS 11	SS St-Vith 3	12,04	BRC + VHRS	-	-		19:38	
11A	TC Waiting zone			13,33	25,37	0:32	20:10	
12	TC Burg-Reuland	-		0,78	0,78	0:03	20:13	
SS 12	SS Burg-Reuland 3	13,68	BRC + VHRS	-	-		20:16	
12A	TC Regroup 3 IN	-		7,70	21,38	0:30	20:46	
12B	TC Regroup 3 OUT	-		-	-	0:10	20:56	
12C	TC Podium*	-		3,38	3,38	0:10	21:06	
12D	Parc fermée*	-		1,88	1,88	0:15	21:21	

TOTAL BRC	140,76	271,28	412,04
------------------	---------------	---------------	---------------

* early arrival is permitted

18-06-2026 versie 2

Annexe 2 – Relations Concurrents

		
Marc Maesen tf : +32493744162	Christof Seynaeve tf : +32475660011	Iwan Delhez tf : +32494331575

Timing 'Relations Concurrents' - Horaire 'relation concurrents'

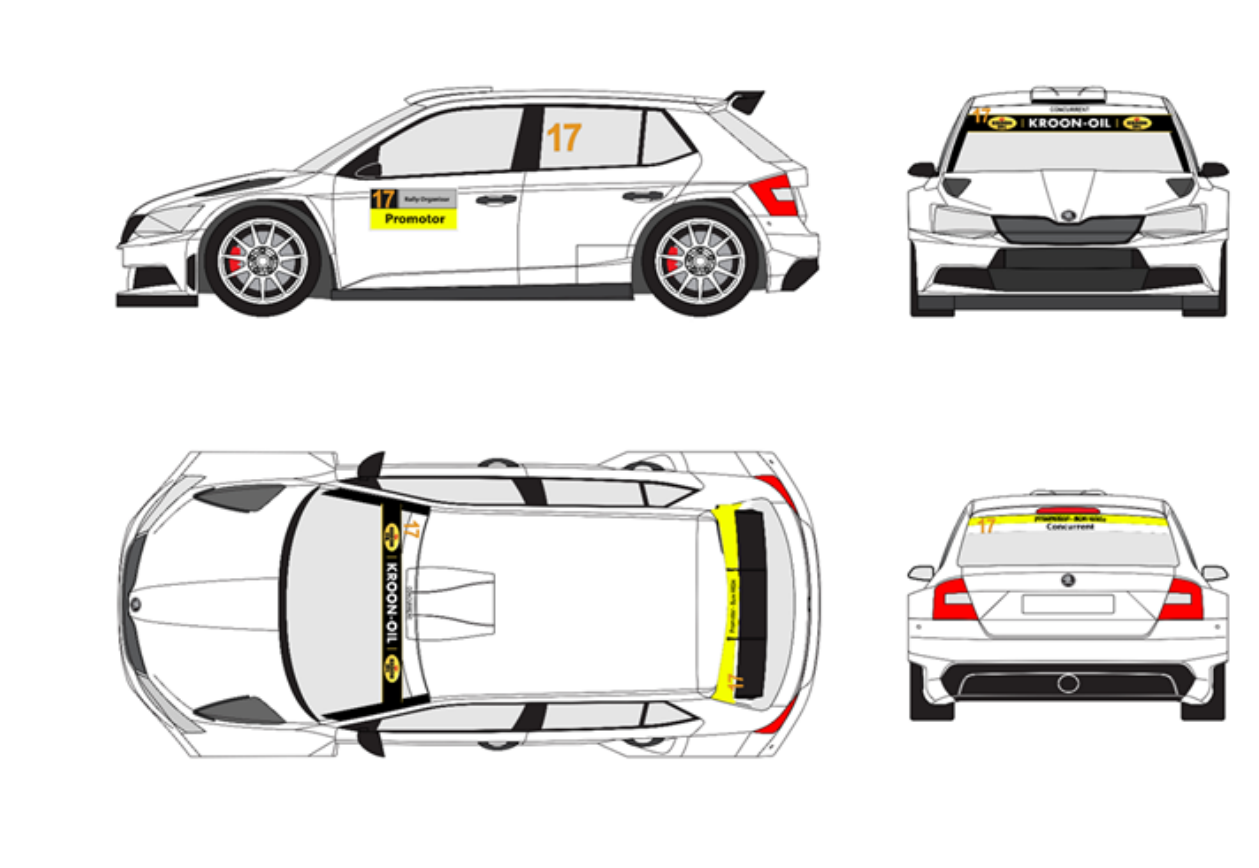
TC 0 Podium	08.45	Christophe Seynaeve
TC 4A Regroup	11.37	Iwan Delhez
TC 4D Podium	12.47	Marc Maesen
TC 4E Press	12.57	Christophe Seynaeve
TC 8A Regroup	16.14	Iwan Delhez
TC 8D Podium	17.24	Marc Maesen
TC 8E Press	17.37	Christophe Seynaeve
TC 12E Podium	21.06	Marc Maesen - Christophe Seynaeve - Iwan Delhez

Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire

Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit d'imposer certaines publicités pour toutes les épreuves du KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 conformément au présent Règlement Particulier.

Chaque concurrent est tenu d'apposer sur la voiture les autocollants repris ci-dessous. Ceux-ci seront fournis lors de la distribution du matériel et font partie de la publicité obligatoire de cette épreuve (Art. 27 RS BRC).



Annexe 4 – Parc d'assistance

Règles générales

L'Article 57 du Règlement Sportif Rallye du Championnat de Belgique sera strictement appliqué.

Propreté/déchets

Des poubelles et conteneurs seront mis à disposition dans le parc d'assistance et leur utilisation est obligatoire. Il est interdit de jeter des pneumatiques et du verre dans ces conteneurs.

Prévention incendie

Sur avis des services d'incendie, les directives suivantes s'appliquent dans la zone d'assistance :
Par emplacement d'assistance et par voiture, un extincteur d'au moins 1 unité d'extinction (6 kg) doit être prévu. Cet extincteur doit être placé de manière bien visible à proximité immédiate de l'emplacement d'assistance. En cas d'utilisation d'une flamme nue, d'un barbecue ou lors de travaux de soudure, un extincteur supplémentaire doit être présent.

Le non-respect des directives ci-dessus peut entraîner l'exclusion de l'épreuve.

Installations musicales

L'organisation n'est à aucun moment responsable de l'utilisation privée d'installations musicales dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent doit se conformer aux prescriptions belges en vigueur (SABAM, rémunération équitable, etc.) pour la diffusion de musique dans les lieux publics.

Pour toute question complémentaire : boudewijn.baertsoen@telenet.be deleersnijder.jp@telenet.be
--